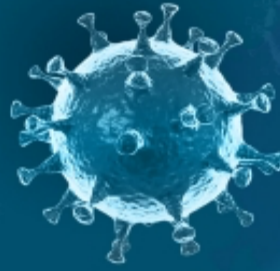


## LA 3<sup>ÈME</sup> DOSE : QUI EST ÉLIGIBLE ?



### **SCHÉMA VACCINAL :**

- La 2<sup>nd</sup>e dose du vaccin **COMINARTY® Pfizer-BioNTech** est à réaliser 4 semaines après la 1<sup>ère</sup> injection
- La 3<sup>ème</sup> injection est à faire 4 semaines après la 2<sup>nd</sup>e injection ou si délai dépassé le plus rapidement possible

L'administration d'une 3<sup>ème</sup> dose de vaccin est réservée aux personnes atteintes de certains cancers.

Conformément à l'avis du Conseil d'Orientation de la Stratégie Vaccinale du 6 avril 2021, l'injection d'une troisième dose de vaccin est nécessaire pour les personnes immunodéprimées. Les DGS-Urgents [43](#) et [52](#) rappellent les modalités précises de ces schémas vaccinaux.

De nouvelles données confirment la nécessité d'administrer une troisième dose également aux personnes atteintes de leucémie lymphoïde chronique (LLC) et aux personnes atteintes de certains types de lymphomes traités par anti-CD20.

Ainsi, peuvent bénéficier d'une troisième dose de vaccin, les personnes :

- ayant reçu une transplantation d'organe ou de cellules souches hématopoïétiques ;
- sous chimiothérapie lymphopénisante ;
- traitées par des médicaments immunosuppresseurs forts, comme les antimétabolites (**cellcept, myfortic, mycophénolate mofétil, imurel, azathioprine**) et les AntiCD20 (**rituximab : Mabthera, Rixathon, Truxima**) ;
- dialysées chroniques après avis de leur médecin traitant qui décidera de la nécessité des examens adaptés ;
- atteintes de leucémie lymphoïde chronique ou de certains types de lymphomes traités par anti-CD20 ;
- au cas par cas, les personnes sous immunosuppresseurs ne relevant pas des catégories susmentionnées ou porteuses d'un déficit immunitaire primitif.

***Pièces jointes : DGS-URGENT 43, DGS-URGENT 52 et listing des thérapeutiques considérées comme immunosuppressives nécessitant 3 doses et des thérapeutiques considérées comme immunomodulatrices ne justifiant pas de 3<sup>ème</sup> dose***